



Tous en grève le 29 septembre 2022

15 €/H QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

Tout augmente sauf les salaires ! **Et avec l'inflation qui, à fin juin, est de 5,8 %**, la situation d'un très grand nombre de salariés se dégrade, le pouvoir d'achat baisse.

La CGT propose un taux horaire du SMIC à 15€/H pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles : se nourrir, se loger, se soigner.

Augmenter les salaires, c'est non seulement améliorer immédiatement les conditions de vie de chacun mais aussi alimenter le pot commun de notre système de protection sociale, indispensable tout au long de la vie : Santé, Retraite, Assurance Chômage.

32 H QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

2 000 € PAR MOIS POUR 32 H PAR SEMAINE

Les 32 H sans perte de salaire, c'est possible, c'est bénéfique et c'est urgent ! En effet, les avantages économiques et sociétaux de la réduction du temps de travail sont connus :

- **elle contribue à créer directement des emplois** nécessaires à la satisfaction des besoins, des emplois de qualité, qualifiés et correctement rémunérés (+ 350 000 emplois directs au moment du passage au 35H),
- **elle améliore la santé et la productivité des salariés**,
- elle permet à toutes et tous d'accéder, **sur le temps de travail, à la formation professionnelle tout au long de la carrière**,
- **elle permet de créer les conditions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et de l'égalité dans l'articulation entre vie professionnelle et vie privée,
- **elle permet aux salariés de disposer des temps nécessaires pour s'investir sous différentes formes dans la vie de la cité**,
- **elle permet enfin de révolutionner la manière de travailler, de se déplacer, de produire et de consommer**, pour répondre à l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la planète et garantissant aux générations d'aujourd'hui et de demain la satisfaction de leurs besoins.

60 ANS QUI PROFITENT À TOUTES ET TOUS !

Plus que jamais, la CGT défend la garantie d'un **droit légal de départ à la retraite à 60 ans, avec une pension à taux plein qui ne doit pas être inférieure au SMIC**. Ce dernier doit être porté à 2 000 € brut. Rappelons que les retraités ont perdu entre 10 et 12 % de leur pouvoir d'achat en quinze ans, soit un mois de pension par an. Ce retour à une retraite à 60 ans constitue une mesure de justice sociale.

En effet, on constate que près d'un actif sur deux n'est plus en emploi à 60 ans, y compris car ils sont poussés vers la sortie par les employeurs, les considérant comme moins productifs ou trop chers. En outre, la différence d'espérance de vie entre les plus riches et les plus pauvres peut atteindre 13 ans et l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans être malade ou physiquement diminué, est inférieure à 64 ans. **Le sens du progrès, c'est de travailler moins longtemps et vivre sa retraite en bonne santé.**

A ARLES le 29 SEPTEMBRE 2022

Tous en grève et en manifestation

RENDEZ-VOUS à 10h30 au Kiosque à Musique

Tout augmente sauf les salaires. Ça suffit !

Les 10 mesures d'urgence de la CGT

01 **Un SMIC à 2 000 € bruts** (15€ de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le SMIC est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires).

02 **L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'INSEE, l'écart de salaire demeure à 28,7 %.

L'augmentation du point d'indice dans la Fonction Publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires.

03 **La reconnaissance des diplômes dès l'embauche**, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille.

10 **L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales** ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

04 **Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi** au minimum au niveau du SMIC. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé.

09 **La baisse des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier.

05 **L'augmentation des pensions** des retraités avec un niveau minimum de 2 000 €

08 **La baisse de la tva** à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie.

06 **Une allocation d'autonomie** pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis.

07 **L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages.

A ARLES le 29 SEPTEMBRE 2022

Tous en grève et en manifestation

RENDEZ-VOUS à 10h30 au Kiosque à Musique